

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2173

2 octobre 2007

SOMMAIRE

Abellio Luxco 2 S.à r.l.	104266	IT-Investment Northern Europe Holding S.A.	104263
Abovo Group S.A.	104259	IT-Investment Northern Europe Holding S.A.	104263
Arman Mentelle S.à r.l.	104284	Ivory Corporation S.A.	104271
Arthur Properties S.A.	104265	Ivory Corporation S.A.	104260
atHome International S.A.	104259	Kimmono S.A.	104258
Aviation Leasing OpCo 2 S.à r.l.	104271	Lord Byron Holdings S.à r.l.	104268
Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) II S.A.	104260	MD Information Service (Luxembourg) S.à r.l.	104294
Boekhoorn Fashion Investments II S.à r.l.	104301	Miles Holding S.A.	104264
Cadanor S.A.	104269	Mitco Real Estate C S.à r.l.	104268
Caterpillar International Finance Luxembourg S.à r.l.	104272	Murilux Holding S.A.	104268
Centaurus Logistics S.A.	104270	Oster Financial S.à r.l.	104291
CEREP III France S.à r.l.	104258	P.C.2I Luxembourg s.à r.l.	104300
Chauffage Nuddelsfabrik S.A.	104264	Pylissier S.A.	104266
Commercial Investment Pomezia S.à r.l.	104304	Robert Steinhäuser Finance S.A.	104267
Compagnie Financière Les Erables Sàrl .	104267	Rosewood Participations S.A.	104269
Covidien International Finance S.A.	104272	Silcart S.A.	104261
DR Flandrin S.à r.l.	104271	Softec S.A.	104258
DR Frémiet S.à r.l.	104304	Source Holding S.à r.l.	104262
Eastern Immo S.A.	104261	Stark VCI S.à r.l.	104291
Famer S.A.	104301	Startrek S.A.	104263
Favedi Investissements S.A.	104261	Süd-Ost Finanz S.A.	104265
F.M.C. (Flash Media Communications) S.A.	104260	Süd-Ost Finanz S.A.	104265
Garan S.A.	104267	Talden Holding S.A.	104262
GDT Lux S.à r.l.	104286	Transeuro S.A.	104304
Globex Lux Invest Holding S.A.	104266	Vollupro S.A.	104270
Holt Holding S.A.	104264	Weather Investments II Sàrl .	104294
International Premium Services IPS S.A.	104280	Ypoqu Holding S.A.	104269
		Zaikalux S.A.	104262

Kimmono S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flammang.
R.C.S. Luxembourg B 29.707.

Le bilan au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2007.

KIMMONO S.A.

Signature

Référence de publication: 2007104734/2834/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09208. - Reçu 28 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070118982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Softec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7417 Brouch, 7, rue du Moulin.
R.C.S. Luxembourg B 60.529.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007104735/2795/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06593. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070118969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

CEREP III France S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 130.286.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession en date du 16 juillet 2007 conclu entre:

- CEREP III S.à r.l., une société à responsabilité limitée immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 127.446, dont le siège social est situé au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg; et
- CEREP III FINANCE S.à r.l., une société à responsabilité limitée immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 129.119, dont le siège social est situé au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Que la société CEREP III S.à r.l. a cédé 1 part sociale qu'elle détenait dans le capital de la Société à la société CEREP III FINANCE S.à r.l.;

Que désormais:

- CEREP III S.à r.l. détient 249 parts sociales dans le capital de la Société;
- CEREP III FINANCE S.à r.l. détient 1 part sociale dans le capital de la Société;

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007104274/1092/27.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH08945. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070118247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

atHome International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 86.411.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société le 6 février 2007

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire accepte la démission des fonctions d'administrateur de:

- Monsieur Patrick Hansen, né le 26 octobre 1972, à Luxembourg, employé privé, demeurant à L-8077 Bertrange, 200, route de Luxembourg,
- Monsieur Marc Neuen, né le 16 mai 1972, à Luxembourg, employé privé, demeurant à L-4391 Pontpierre, 29, rue de Luxembourg,
- Monsieur Hubert Schumacher, né le 24 mars 1966, à Luxembourg, employé privé, demeurant à L-5374 Münsbach, 28, rue du Château,
et ce avec effet au 5 février 2007.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme en remplacement et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2007:

- Monsieur Simon Baker, né le 6 décembre 1966, à Londres (Royaume-Uni), managing director, demeurant à Unit 7, 102-104 Jolimont Road, East Melbourne, Vic 3002, Australie;
- Monsieur Sam White, né le 15 mars 1971, à Brisbane, QLD, director, demeurant à 46 Kambala Road, Bellevue Hill, NSW 2023, Australie.

L'assemblée générale décide que la société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux administrateurs. En ce qui concerne la gestion journalière, la société sera valablement engagée par la signature individuelle du directeur général, Monsieur Patrick Kersten.

Strassen, le 8 août 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2007104305/578/31.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, réf. LSO-CH07029. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Abovo Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 88.739.

—
Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire en date du 31 juillet 2007

6^{ème} Résolution

L'assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs en fonction, à savoir:

- Monsieur Andreas Swahn, demeurant à Castel Horizon 745, boulevard des Horizons, F-06220 Golfe Juan-Vallauris;
- Monsieur Martin Swahn, demeurant au 4, boulevard du Cap à F-06600 Antibes;
- Madame Maria Swahn, demeurant à Castel Horizon 745, boulevard des Horizons, F-06220 Golfe Juan-Vallauris.

L'assemblée décide également de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes en fonction à savoir:

- HRT REVISION SA., avant son siège social au 23, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2007.

Pour ABOVO GROUP S.A.

FIDALUX S.A.

Le domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007103862/565/23.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2007, réf. LSO-CH04449. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2007.

F.M.C. (Flash Media Communications) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 88.744.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007104737/1241/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09502. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 128.914.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 48364 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007103404/211/11.

(070117394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

Ivory Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 15.656.

La société DMC S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.314, nommée administrateur en date du 10 avril 2006, a désigné Mademoiselle Noëlle Piccione, née le 23 décembre 1974, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

La société EFFIGI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.313, nommée administrateur en date du 10 avril 2006, a désigné Monsieur Philippe Stanko, né le 15 janvier 1977, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

La société FIDIS S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.312, nommée administrateur en date du 10 avril 2006, a désigné Mademoiselle Céline Bonvalet, née le 7 mai 1972, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Certifié sincère et conforme

IVORY CORPORATION S.A.

EFFIGI S.à r.l. / FIDIS S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

P. Stanko / C. Bonvalet

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2007104160/795/31.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09719. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Favedi Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 110.903.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 31 mai 2007

1. L'Assemblée générale des actionnaires décide d'accepter la démission de son mandat d'administrateur avec effet au 16 avril 2007 de Mademoiselle Audrey Wind.

2. L'Assemblée générale des actionnaires décide de nommer Monsieur Edouard Maire, né à Rennes (France), demeurant professionnellement 1, rue Nic Simmer, L-2538 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire avec effet au 16 avril 2007.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011.

3. L'Assemblée décide de renouveler les mandats d'administrateurs de Monsieur Christophe Antinori et Monsieur Xavier Fabry.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011.

4. L'Assemblée décide de renouveler le mandat de commissaires aux comptes de Monsieur Guillaume Bernard.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 31 mai 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007103695/1384/29.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08881. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Eastern Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 102.939.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007104042/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07529. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Silcart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 104.777.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S. Michel

Director

Référence de publication: 2007103925/3794/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH08869. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Talden Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 98.267.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2007.
Pour TALDEN HOLDING S.A.
KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.
Signature

Référence de publication: 2007104022/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03383. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Source Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 75.238.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2007.
Pour SOURCE HOLDING Sarl
KAUPTHING BANK LUXEMBOURG SA
Signature

Référence de publication: 2007104023/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03381. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Zaikalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 124.413.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 15 juin 2007 que l'assemblée générale des actionnaires décide d'accepter les démissions de leur mandat d'administrateur avec effet au 16 avril 2007 de Mademoiselle Audrey Wind et de Monsieur Edouard Maire.

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer Monsieur Boris Vermeulen, consultant informatique, né le 15 septembre 1971 à Uccle (Belgique), demeurant 11/ES, rue de la Bonté à B-1060 Bruxelles (Belgique), et Madame Valérie Weemaels, dirigeant de société, née le 27 août 1970 à Etterbeek (Belgique), demeurant 22, Drève des Châtaigniers à B-7850 Enghien (Belgique), en tant que nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires avec effet au 15 juin 2007.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2012.

Pour extrait conforme
Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007103692/1285/24.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06881. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Startrek S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 21.144.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 25 juillet 2007 que:

- l'assemblée renomme VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., comme administrateur de la société, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2007;

- l'assemblée renomme VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A., comme administrateur de la société, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2007;

- l'assemblée renomme HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A., comme administrateur de la société, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2007;

- l'assemblée accepte la renomination de AACO S. à r.l., comme commissaire aux comptes, de la société, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2007;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 20 août 2007.

VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2007103705/695/24.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09149. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

IT-Investment Northern Europe Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 72.972.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2007.

Pour IT-INVESTMENT NORTHERN EUROPE HOLDING SA

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007104032/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03344. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

IT-Investment Northern Europe Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 72.972.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2007.

Pour IT INVESTMENT NORTHERN EUROPE HOLDING SA

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007104031/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03347. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Holt Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 71.888.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2007.

Pour HOLT HOLDING SA
KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.
Signature

Référence de publication: 2007104033/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03344. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Miles Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 80.148.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2007.

Pour MILES HOLDING SA
KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.
Signature

Référence de publication: 2007104030/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03349. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Chauffage Nuddelsfabrik S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 181.350,00.

Siège social: L-1278 Luxembourg, 5, rue Tony Bourg.
R.C.S. Luxembourg B 61.252.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 30 mai 2007,
enregistré à Luxembourg le 12 juillet 2007 sous la référence LSO CG/04658*

L'Assemblée renouvelle le mandat de Monsieur Ensch en tant qu'Administrateur, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2007.

L'assemblée nomme Messieurs:

Michel Marchand, 30, rue d'Arlon, B-6717 Attert
Louis Carvalho, 2, Op der Nuddelsfabrik, L-3424 Dudelange

en tant qu'administrateurs pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2007.

L'assemblée nomme en tant que commissaire:

LUX-AUDIT S.A., 57, rue de la Faiënerie, L-1510 Luxembourg

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2007.

Fait et signé à Luxembourg, le 20 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007103708/2296/24.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08505. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Arthur Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.
R.C.S. Luxembourg B 119.218.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2007.

Pour FIDUCIAIRE PREMIER LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007103649/634/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06790. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Süd-Ost Finanz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 58.984.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007103648/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09415. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Süd-Ost Finanz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 58.984.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 20 août 2007

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2007 comme suit:

Conseil d'Administration:

- MM. Dominique Audia, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
- Gianguido Caligaris, dirigeant de banque, demeurant à Mendrisio (Suisse), administrateur-délégué;
- Luca Checchinato, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- Marco Gostoli, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

MAZARS S.A., 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007103502/24/25.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09416. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Abellio Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.168.625,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 114.372.

Extrait des décisions prises par l'associé unique de la société le 23 avril 2007

L'Associé Unique accepte la démission de M. Graham Lee en tant que gérant de la Société avec effet à partir du 23 avril 2007.

L'Associé Unique décide de nommer M. Stephen Wright, né le 13 décembre 1963 à Farnborough, avec adresse résidentielle au 31, Hampstead Hill Garden, NW3 2PJ London, en tant que gérant de la Société avec effet à partir du 23 juillet 2007 et ce pour une période indéterminée.

A présent les gérants de la Société sont:

- M. Federigo Cannizzaro di Belmontino,
- M. Peter Hermann Kùhunle,
- M. Alexis Kamarowsky, et
- M. Stephen Wright.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Pour extrait conforme

L'agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007103491/536/25.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08236. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pylissier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 50.151.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2007103696/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08488. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Globex Lux Invest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 95.166.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2007.

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007103653/634/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06794. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Robert Steinhäuser Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 49.667.

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} mars 2007 les mandats des administrateurs, ainsi que celui du commissaire aux comptes, sont renouvelés jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2012.

Les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration:

M. Jean Steinhäuser, administrateur-délégué, demeurant à L-2241 Luxembourg 30, rue Tony Neuman, né le 29 décembre 1949 à Luxembourg.

M. Fernand Steinhäuser, administrateur, demeurant à L-2266 Luxembourg 38, rue d'Oradour, né le 14 décembre 1943 à Luxembourg.

M. Pol Steinhäuser, administrateur, demeurant à L-5692 Elvange, 16, rue Nicolas Brücher, né le 19 septembre 1947 à Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

INTERAUDIT, L-1511 Luxembourg 119, avenue de la Faiencerie.

Luxembourg, le 17 août 2007.

Pour avis sincère et conforme

Pour ROBERT STEINHAUSER FINANCE S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007103604/1261/26.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH08805. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Compagnie Financière Les Erables Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 98.940.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007103676/1268/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH08081. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Garan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 101.490.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 1^{er} août 2007

Monsieur Jean Arrou-Vignod, né le 12 mai 1958 à Paris (France), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, a été nommé en tant que Représentant Permanent de la société S.G.A. SERVICES S.A.

Pour la société GARAN S.A.

S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur

Signature

Référence de publication: 2007103631/1023/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08361. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Murilux Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 72.365.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 29 décembre 2006

Il résulte de la présente assemblée que:

1. Monsieur Pierre-Paul Cochet et C.L.M.S. (LUXEMBOURG) S.A. démissionnent de leurs fonctions d'administrateurs.
2. - Monsieur Dominique Moinil, employé privé, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Jean Bintner, employé, demeurant à Bertrange

sont nommés nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2008.

3. H.R.T. REVISION SARL démissionne de ses fonctions de commissaire aux comptes.

4. Monsieur Eric Herremans demeurant à Luxembourg est nommé nouveau commissaire aux comptes en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2008.

Monsieur Dominique Moinil demeure au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Monsieur Jean Bintner demeure au 164, rue du Luxembourg, L-8077 Bertrange.

Monsieur Eric Herremans demeure au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2007103622/1023/26.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00306. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Mitco Real Estate C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R.C.S. Luxembourg B 124.034.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007103683/1211/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07306. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Lord Byron Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 84.397.

—
Monsieur Joseph Mayor et Madame Marjoleine Van Oort, en leur qualité de gérants de la société déclarent ce qui suit:
- Les sociétés REPEG HOLDINGS LUX S.à r.l. et HLB S.à r.l. associés de la société LORD BYRON HOLDINGS S.à r.l., ont transféré leur siège social du 9B, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg avec effet au 24 avril 2006.

M. Van Oort / J. Mayor

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2007103647/587/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07358C. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Ypoqu Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 66.957.

—
- La société LOUV S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B-89.272, nommée Administrateur en date du 5 mai 2006 pour un mandat d'une durée de 6 ans, a désigné Madame Antonella Graziano comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2008.

- La société EFFIGI S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B-107.313, nommée Administrateur en date du 5 mai 2006 pour un mandat d'une durée de 6 ans, a désigné Monsieur Philippe Stanko comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2008.

- La société FIDIS S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B- 107.312, nommée Administrateur en date du 5 mai 2006 pour un mandat d'une durée de 6 ans, a désigné Madame Chantal Mathu comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2008.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Certifié sincère et conforme

YPOQU HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007103507/795/26.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH09043. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Rosewood Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. du Schéleck II.

R.C.S. Luxembourg B 117.196.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007103687/6401/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07334. - Reçu 99 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Cadanor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 46.106.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 2 août 2007

Monsieur Dominique Moinil, né le 28 décembre à Namur (Belgique), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, a été nommé en tant que Représentant Permanent de la société FMS SERVICES S.A.

Pour la société CADANOR S.A.

S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur

Signature

Référence de publication: 2007103633/1023/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08348. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Vollupro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 59.050.

Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 26 mars 2007

1. les actionnaires révoquent Madame Ingrid Hoolants de son poste d'administrateur avec effet au 15 mars 2007;
2. les actionnaires décident de nommer Monsieur Michal Wittmann, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme administrateur, dont le mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007103603/777/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08543. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Centaurus Logistics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heine.
R.C.S. Luxembourg B 106.990.

*Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 7 juin 2007**5^{ème} Résolution*

L'Assemblée accepte la démission avec effet immédiat de:

- Monsieur Bart Verhaeghe, demeurant professionnellement au 8, rue Heine à L-1720 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur de catégorie A.
- Monsieur Jan Van Lancker, demeurant professionnellement au 8, rue Heine à L-1720 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur de catégorie B.
- Monsieur Francis Hendrickx, demeurant professionnellement au 8, rue Heine à L-1720 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur de catégorie B.

En remplacement des administrateurs sortant, l'assemblée décide de nommer:

- Monsieur Daniel Peeters, demeurant au 163, Looiweg à B-2310 Rijkevorsel, Belgique, à la fonction d'administrateur de catégorie B.
- Monsieur Paul Huyghe, demeurant au 10, Vier-September-Dagenlaan à B-1210 Sint-Joost-ten-Node, à la fonction d'administrateur de catégorie B.
- Monsieur Philippe Van Der Beken, demeurant au 68, rue de Strasbourg à L-2560 Luxembourg, à la fonction d'administrateur de catégorie B.

En supplément l'assemblée nomme:

- Monsieur Michael O'Sullivan, demeurant à Green Lawns, 21 Broad Highway, Cobham, Surrey (UK) à la fonction d'administrateur de catégorie B.

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

6^{ème} Résolution

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de HRT REVISION S.A., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes de la société. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2007.

Pour CENTAURUS LOGISTICS S.A.

D. Peeters / P. Huyghe

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007103731/565/38.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09140. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Ivory Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 15.656.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 10 avril 2007

- Les mandats d'Administrateur des sociétés DMC S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, EFFIGI S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, FIDIS S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et de Monsieur Raimundo Nubiola Bellido, technicien, rue Arcs de Campins s/n °, Campins, E-Barcelone sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 (six) ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes, la société FIN-CONTROLE, société anonyme, avec siège social au 26, rue Louvigny L-1946 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 (six) ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Fait à Luxembourg, le 10 avril 2007.

Certifié sincère et conforme
IVORY CORPORATION S.A.
DMC S.à r.l. / EFFIGI S.à r.l.
Administrateur / Administrateur
S. Boulhais / J.-R. Bartolini
Gérante / Gérant

Référence de publication: 2007103504/795/26.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH09046. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

DR Flandrin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 117.077.

—
La société a été constitué suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg), en date du 31 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil de Société et Associations n ° 1552 du 14 août 2006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DR FLANDRIN S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2007103565/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09360. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Aviation Leasing OpCo 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 127.641.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 juillet 2007.

J.-J. Wagner
Notaire

Référence de publication: 2007103492/239/12.

(070117570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Covidien International Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 123.527.

Il résulte d'une décision des actionnaires de la Société que Mme Madeleine Barber, M. Mario Calastri et Mme Martina Hund-Mejean ont démissionné de leurs postes d'administrateur de la Société avec effet au 11 juillet 2007.

Lors cette même réunion, les actionnaires ont décidé de nommer:

M. Kevin DaSilva résidant 15 Hampshire Street, Mansfield, MA 02048, Etats-Unis d'Amérique;

M. Erik De Gres résidant Meerdegatstraat 7, B-3570 Alken, Belgique.

Comme nouveaux administrateurs de la Société pour une durée déterminée qui prendra fin lors de l'assemblée qui se tiendra en 2008.

En conséquence de ces démissions/nominations, le conseil d'administration se compose, au 11 juillet 2007, comme suit:

- M. Kevin DaSilva,
- M. Erik De Gres,
- M. Eric Green,
- M. Kevin O'Kelly-Lynch et
- M. Michelangelo Stefani.

Pour extrait conforme et sincère

COVIDIEN INTERNATIONAL FINANCE S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007103294/5499/27.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07630. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

Caterpillar International Finance Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 131.096.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the twenty-eight day of June.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CATERPILLAR INTERNATIONAL FINANCE P.L.C., a public limited company organized under the laws of Ireland, having its registered office at Riverside One, Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, with a company register number 241565, here represented by Katarzyna Kuszewska, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 25, 2007.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name CATERPILLAR INTERNATIONAL FINANCE LUXEMBOURG S.à.r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager or, as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or, as the case may be, the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager or, as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or, as the case may be, the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

3.5. The Company may provide services related to financing activities exclusively to its ultimate parent company, Caterpillar Inc. and to any direct or indirect subsidiary of Caterpillar Inc. (Caterpillar Inc. and such subsidiaries being, the Caterpillar Group). In addition, the Company may provide services other than financing-related services to one or several entities belonging to the Caterpillar Group.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twenty thousand euros (EUR 20,000.-) represented by one (1) share in registered form, with no par value, subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or, as the case may be, the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any two managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General Meetings of Partners

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of December of each year and end on the thirtieth November of the following year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or, as the case may be, the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 30 November 2007.

Subscription - Payment

Thereupon, CATERPILLAR INTERNATIONAL FINANCE P.L.C., previously named and represented as stated here above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up one (1) share by contribution in cash, so that the amount of twenty thousand euros (EUR 20,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which must be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand three hundred euro (2,300.- €).

Resolutions of the Sole Partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
 - David A. Kacynski, Treasurer, born April 2, 1957 in Peoria, Illinois, the United States of America, with professional address at CATERPILLAR FINANCIAL SERVICES CORPORATION, 2120 West End Avenue, Nashville, TN 37203;
 - Fred C. Mason, Director of Product Source Planning, born on August 6, 1951 in York, Pennsylvania, USA, with professional address at L-2530 Luxembourg, 4a, rue Henri Schnadt;

- Patrick McCartan, International Funding Manager, born on May 23, 1973 in Pocahontas, Iowa, USA, with professional address at L-2530 Luxembourg, 4a, rue Henri Schnadt.

2. The registered office of the Company is set at L-2530 Luxembourg, 4a, rue Henri Schnadt.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huitième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CATERPILLAR INTERNATIONAL FINANCE, P.L.C., une société de droit d'Irlande, ayant son siège social à Riverside One, Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, immatriculée auprès du registre de sociétés sous numéro 241565,

ici représenté par Katarzyna Kuszewska, juriste, résidant à Luxembourg.

en vertu d'une procuration donnée le 25 juin 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination CATERPILLAR INTERNATIONAL FINANCE LUXEMBOURG S.à.r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou, le cas échéant, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

3.5. La Société pourra fournir des services concernant des activités de financement exclusivement à sa société mère, Caterpillar Inc., et toutes autres filiales directes ou indirectes de Caterpillar Inc. (Caterpillar Inc. et ses filiales formant le Caterpillar Group). De plus, la Société pourra fournir des services autres sauf concernant des activités de financement à une ou plusieurs sociétés appartenant au Caterpillar Group.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à vingt mille euros (EUR 20.000,-), représenté par une (1) part sociale sous forme nominative, sans valeur nominale, toute souscrite et entièrement libérée.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueraient le conseil de gérance.

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par deux gérants.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des Associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier décembre de chaque année et se termine le trente novembre de l'année suivante.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 30 novembre 2007.

Souscription - Libération

CATERPILLAR INTERNATIONAL FINANCE, P.L.C., précédemment nommée, représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'intégralité du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré la une (1) part sociale par versement en espèces, de sorte que la somme de vingt mille euros (EUR 20.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille trois cent euro (2.300,- €)

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- David A. Kacynski, Treasurer, né le 2 avril 1957 in Peoria, Illinois, les Etats-Unis, avec adresse professionnelle à CATERPILLAR FINANCIAL SERVICES CORPORATION, 2120 West End Avenue, Nashville, TN 37204;

- Fred C. Mason, Director of Product Source Planning, né le 6 août 1951 à York, Pennsylvania, USA, avec adresse professionnelle à L-2530 Luxembourg, 4a, rue Henri Schnadt;

- Patrick McCartan, International Funding Manager, né le 23 mai 1973 Pochahontas, Iowa, USA, avec adresse professionnelle à L-2530 Luxembourg, 4a, rue Henri Schnadt.

2. Le siège social de la Société est établi à L-2530 Luxembourg, 4a, rue Henri Schnadt.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. Kuszewska, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, LAC/2007/16167. — Reçu 200 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007104467/5770/405.

(070118760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

International Premium Services IPS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 131.101.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundsieben, den zehnten August.

Vor Uns Notar Roger Arrensdorff, im Amtssitz zu Bad-Mondorf (Großherzogtum Luxembourg).

Ist erschienen:

Wolfram Otto Voegele, Rechtsanwalt, wohnhaft zu L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II,

hier vertreten durch Ingo Hoos, Privatbeamter, wohnhaft zu D-34628 Willingshausen-Merzhausen (Deutschland), Erbsengasse 7, auf Grund von einer Vollmacht unter Privatschrift vom 10. August 2007,

welche Vollmacht nach ne varietur Unterzeichnung durch den amtierenden Notar und den Komparenten gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt um mit derselben formalisiert zu werden.

Vorbenannte Person ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer von ihm zu gründenden Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung INTERNATIONAL PREMIUM SERVICES IPS S.A. gegründet.**Art. 2.** Die Gesellschaft wird gegründet für eine unbestimmte Dauer von heute angerechnet. Sie kann frühzeitig aufgelöst werden durch Entscheid der Aktionäre, entscheidend so, wie im Falle einer Statutenänderung.**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse militärischer, politischer, ökonomischer oder sozialer Natur die normale Aktivität der Gesellschaft behindern oder bedrohen, so kann der Sitz der Gesellschaft durch einfache Entscheidung des Verwaltungsrates in eine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg oder sogar ins Ausland verlegt werden und zwar so lange bis zur Wiederherstellung normaler Verhältnisse.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck die Abwicklung von kommerziellen, industriellen und finanziellen Geschäften, unter welcher Form auch immer, aller Geschäfte welche sich auf Mobiliar- und Immobilienwerte beziehen sowie die Beteiligung an anderen Gesellschaften.

Desweiteren kann sie Gesellschaften an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung gewähren, sei es durch Darlehen, Garantien und Vorschüsse.

Die Gesellschaft kann alle Arten von Wertpapieren und Rechten erwerben, dieselben verwalten und verwerten.

Die Gesellschaft kann generell alle Tätigkeiten und Geschäfte betreiben welche mittelbar oder unmittelbar mit ihrem Gesellschaftszweck zusammenhängen.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreissigtausend (31.000,- €) Euro, eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien mit einem Nominalwert von je hundert Euro (100,- EUR), welche eine jede Anrecht gibt auf eine Stimme in den Generalversammlungen.

Die Aktien, je nach Wahl des Eigentümers, sind Inhaberaktien oder lauten auf Namen.

Die Aktien können, auf Wunsch des Besitzers, aus Einzelaktien oder aus Aktienzertifikaten für zwei oder mehr Aktien bestehen.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluß der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus drei Personen bestehen muss, welcher aus seinen Reihen einen Vorsitzenden wählt und bei einer Einpersonenaktiengesellschaft aus einem Mitglied bestehen kann.

Sie werden ernannt für eine Dauer die sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die vorliegenden Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt Vorauszahlungen auf Dividenden zu machen, im Rahmen der Bedingungen und gemäß den Bestimmungen welche durch das Gesetz festgelegt sind.

Der Verwaltungsrat kann die ganze oder teilweise tägliche Geschäftsführung, sowie die Vertretung der Gesellschaft betreffend diese Geschäftsführung, an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder Agenten übertragen, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Die Gesellschaft wird verpflichtet sei es durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, sei es durch die Einzelunterschrift derjenigen Person welche vom Verwaltungsrat hierzu bestellt wurde oder durch die alleinige Unterschrift des Verwaltungsratsvorsitzenden.

Art. 8. Die Gesellschaft wird bei Gericht als Klägerin oder als Beklagte durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch die hierzu speziell bestellte Person rechtsgültig vertreten.

Art. 9. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Kommissare überwacht. Sie werden ernannt für eine Dauer, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember.

Art. 11. Die jährliche Generalversammlung tritt am Gesellschaftssitz oder an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am dritten Montag des Monats Mai jeden Jahres um 15.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 12. Um der Generalversammlung beiwohnen zu können, müssen die Besitzer von Inhaberaktien fünf volle Tage vor dem festgesetzten Datum ihre Aktien hinterlegen. Jeder Aktionär hat das Recht selbst zu wählen oder einen Mandatar zu bestellen. Letzterer muß nicht unbedingt Aktionär sein.

Art. 13. Die Generalversammlung hat die weitestgehenden Befugnisse um alle Akte, welche die Gesellschaft interessieren zu tätigen oder gutzuheißen. Sie entscheidet über die Zuweisung und über die Aufteilung des Nettogewinns.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Art. 14. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf dessen spätere Änderungen.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2007.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet statt im Jahre 2008.

Kapitalzeichnung

Die Aktien wurden durch den einzigen Aktieninhaber gezeichnet. Das gezeichnete Kapital wurde bar bis fünfundzwanzig Prozent (25%) eingezahlt, ausmachend sieben tausend sieben hundertfünfzig (7.750,-) Euro. Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von sieben tausend sieben hundert fünfzig (7.750,-) Euro zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wird. Demzufolge bleiben die Aktien Namensaktien bis zur vollständigen Zahlung des Gesellschaftskapitals.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, daß die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlaß gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ungefähr eintausendfünfhundert (1.500,- €) Euro.

Außerordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammen gefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefaßt:

Erster Beschluß

Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf ein (1) festgelegt und die der Kommissare auf einen (1).

Zu Verwaltungsratsmitglieder wird ernannt:

Yuriy Bychkov, Kaufmann, wohnhaft zu A-2340 Moedling (Österreich), Fürstenstrasse 30/1.

Zweiter Beschluß

Zum Kommissar wird ernannt: Gulshat Muhtarovna Totina, Buchhalterin-Ökonomin, wohnhaft zu A-2340 Moedling (Österreich), Fürstenstrasse 30/1.

Dritter Beschluß

Die Mandate des Verwaltungsratsmitglieds und des Kommissars enden am Tage der Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2012 befindet.

Vierter Beschluß

Die Anschrift der Gesellschaft lautet L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt die Anschrift der Gesellschaft abzuändern innerhalb der Gemeinde in der sich der statutarische Gesellschaftssitz befindet.

Fünfter Beschluß

Gemäß den Bestimmungen des Artikels 60 des Gesetzes über die Gesellschaften und Artikel 7 der gegenwärtigen Satzung, ist der Verwaltungsrat ermächtigt unter seinen Mitgliedern ein oder mehrere geschäftsführende Verwaltungsratsmitglieder welche befugt sind die Gesellschaft durch ihre alleinige Unterschrift zu verpflichten für alles was die tägliche Geschäftsführung anbelangt (administrateur-délégué) zu bezeichnen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

Der unterzeichnete Notar, welcher der deutschen Sprache mächtig ist, bestätigt hiermit, daß der Text der vorliegenden Urkunde auf Wunsch der Parteien in Deutsch abgefaßt ist, gefolgt von einer englischen Übersetzung; er bestätigt weiterhin, daß es der Wunsch der Parteien ist, daß im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text der deutsche Text Vorrang hat.

Und nach Vorlesung und Erklärung an den Erschienenen hat denselben Uns Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Follows the English translation:

In the year two thousand seven, on the tenth August.

Before Us Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg).

Is appeared:

Wolfram Otto Voegele, lawyer, residing in L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II,

himself here represented by Ingo Hoos, employee, residing in D-34628 Willingshausen-Merzhausen (Germany), Erbsengasse 7, with full power to act in his name on his behalf;

by virtue of a proxy given in Luxemburg, 10th August 2007,

said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société anonyme which he declared to organize among himself.

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a société anonyme is hereby formed under the title INTERNATIONAL PREMIUM SERVICES IPS S.A.

Art. 2. The Corporation is established for an unlimited period from the date thereof. The Corporation may be dissolved prior by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 3. The Head Office of the Company is in Luxemburg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Head Office of the Company, the Head Office of the Company may be transferred by decision of the board of directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The company's object is, as well in Luxemburg as abroad, in the one hand, in whatever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatever form, of any undertakings and companies having any object in whatever form, as well as, in the other hand, the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 5. The subscribed capital is set at thirty-one thousand (31,000.- €) Euro represented by three hundred ten (310) shares with a par value of hundred (100.- €) Euro each, carrying one voting right in the general assembly.

All the shares are, at the owner's option, in bearer or nominative form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of Incorporation.

The company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

Art. 6. The company is administrated by a Board comprising at least three members. It can be administrated by one director in case of unipersonal company. Their mandate may not exceed six years. The chairman is elected by the General Meeting.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the company must be signed by two directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors or by the sole signature of the president of the board of directors.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 10. The Company's business year begins on the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 11. The annual General Meeting is held on the third Monday of the month of May at 15 o'clock at the Company's Head Office, or at another place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. To be admitted to the General Meeting, the owner of bearer shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting; any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not be a shareholder himself.

Art. 13. The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Assembly may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Transitory dispositions

- 1) The first accounting year will begin today and will end on December 31, 2007.
- 2) The first annual general meeting of shareholders will be held in 2008.

Subscription

The capital has been subscribed as follows:

1. Wolfram Otto Voegele, vorgeannt, three hundred ten shares	310
Total: three hundred ten shares	310

All these shares have been paid up in cash to the extent of twenty-five per cent (25%), and therefore the amount of seven thousand seven hundred fifty (7,750.- €) Euro is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary. The shares will stay nominative shares until the capital will be fully paid up.

Statement

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amount to about one thousand five hundred (1,500.- €) Euro.

Extraordinary General Meeting

The parties appearing, representing the totality of the capital and considering themselves as duly convoked, declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity:

First resolution

The number of Directors is set at one (1) and that of the auditors at one (1).

The following is appointed Director:

Yuriy Bychkov, merchant, residing in A-2340 Moedling (Austria), Fürstenstrasse 30/1.

Second resolution

Is elected as auditor Gulshat Muhtarovna Totina, accountant-economist, residing in A-2340 Moedling (Austria), Fürstenstrasse 30/1.

Third resolution

Their terms of office will expire after the annual meeting which will approve the financial statements of the year 2012.

Fourth resolution

The address of the company is fixed at L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

The Board of Directors is authorized to change the address of the company inside the municipality of the company's corporate seat.

Fifth resolution

Persuant to article 60 of the company law and article 7 of these Articles of Incorporation, the Board of Directors is authorized to elect one or more managing director(s) of the Company with such powers as are necessary to bind the Company with his (here) sole signature for the day-to-day management.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in German followed by an English translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German texts, the German version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surnames, Christian names, civil status and residences, the said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Signé: I. Hoos, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 14 août 2007. Relation: REM/2007/1524. — Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 3 septembre 2007.

R. Arrensdorff.

Référence de publication: 2007104478/218/235.

(070118770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Arman Mentelle S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 92.026.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the eighth of August.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

LA JOLLA CAPITAL MANAGEMENT S.à r.l., a company with registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste,

here represented by Ms. Isabelle Clinquart, private employee, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on July 18, 2007,

said proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed in the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- The appearing party is the only partner of the «one-man limited company» (société à responsabilité limitée unipersonnelle) existing under the name of ARMAN MENTELLE S.à r.l., R.C. B number 92 026, with registered office in Luxembourg.

- The company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated January 20, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 348 of April 1, 2003.

The Articles of Incorporation have been amended pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, dated March 1, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 458 of April 30, 2004.

- The company's capital is set at twelve thousand five hundred (12,500.-) euro represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five (25.-) euro each, all entirely subscribed and fully paid in.

- The appearing party as sole shareholder of the company and final beneficial owner of the operation hereby resolved to proceed with the dissolution of the company with effect from today.
- The appearing party as liquidator of the company ARMAN MENTELLE S.à r.l. declares that the activity of the company has ceased, that it has no liabilities against third parties, the sole shareholder being vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume any unknown liability at the present date before any payment to himself; consequently the liquidation of the company is deemed to have been carried out and completed;
- it has fully knowledge of the articles of incorporation of the company and perfectly knows the financial situation of the company.
- it grants full discharge to the managers of the company for their mandates up to this date.
- The books and records of the dissolved company shall be kept for five (5) years at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

In faith of which we the undersigned notary set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergencies between the English and the French version, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing person, said mandatory signed with us the notary the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le huit août.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

LA JOLLA CAPITAL MANAGEMENT S.à r.l., une société avec siège social au L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, ici représentée par Madame Isabelle Clinquart, employée privée, avec adresse professionnelle à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 18 juillet 2007,

laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter:

- La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée unipersonnelle existant sous la dénomination ARMAN MENTELLE S.à r.l., R C. B n ° 92 026, avec siège social à Luxembourg.

- La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 348 du 1^{er} avril 2003.

Les statuts ont été modifiés par un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 1^{er} mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 458 of avril 30, 2004.

- Le capital social de cette société est de douze mille cinq cents (12.500,-) euros représenté par cinq cents (500) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- Par la présente la comparante en qualité d'associée unique et bénéficiaire économique final de l'opération prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société ARMAN MENTELLE S.à r.l. déclare que l'activité de la Société a cessé, qu'elle n'a aucune dette envers des tiers, l'actionnaire unique étant investi de tout l'actif mais s'engageant expressément à prendre à sa charge tout passif éventuel inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- Elle a pleinement connaissance des statuts de la société et de la situation financière de celle-ci.

- L'associée unique donne décharge pleine et entière aux gérants de la société pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: I. Clinquart, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, LAC/2007/22801. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007104699/5770/89.

(070119002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

GDT Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 131.106.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the seventeenth day of July.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED, having its registered office in 30 Warwick Street, London W1B 5AL, United Kingdom, registered at the Trade register of England under the number 3.220.373,

here represented by Annick Braquet, private employee, with professional address in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, through its mandatory, intends to incorporate a «one-man limited liability company» (société à responsabilité limitée unipersonnelle), the Articles of which it has established as follows:

Title I. Object - Denomination - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby established a unipersonal limited liability company which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10th, 1915 referring to commercial companies as amended from time to time, September 18th, 1933 on limited liability companies, as amended, and December 28th, 1992 on unipersonal limited liability companies as well as by the present statutes.

Art. 2. The denomination of the company is GDT LUX S.à r.l.

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg. It can be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg according to an agreement of the participants.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is established for an unlimited period.

Art. 6. The bankruptcy, insolvency or the failure of one of the participants do not put an end to the company.

Title II. Capital - Parts

Art. 7. The capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR), divided into one hundred and twenty-five (125) parts of one hundred euro (100.- EUR) each.

Art. 8. The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own parts. Such repurchase shall be subject to the following conditions:

- any repurchase of parts made by the company may only be made out of the company's retained profits and free reserves,

- the repurchased parts will be immediately cancelled and the capital reduced as a consequence thereof in accordance with the legal procedure requirements.

Art. 9. Parts can be freely transferred by the sole participant, as long as there is only one participant.

In case there is more than one participant, parts are freely transferable among participants. Transfer of parts inter vivos to non participants may only be made with the prior approval of participants representing at least three quarters of the capital.

For all other matters, references are being made to Articles 189 and 190 of the law referring to commercial companies.

Art. 10. A participant as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. Management

Art. 11. The company is administrated by one or more managers (gérants), who are invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful to the accomplishment of the corporate purpose of the company, except those expressly reserved by law to the general meeting. The manager(s) represent(s) the company towards third parties and any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the manager(s).

They are appointed by the general meeting of participants for an undetermined period.

In case of a single manager the Company shall be validly bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two managers.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either participants or not.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, another manager as his proxy. Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Title IV. General Meetings of Participants

Art. 12. The sole participant shall exercise all the powers vested with the general meeting of the participants under section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

All decisions exceeding the powers of the manager(s) shall be taken by the sole participant. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one participant, decisions of participants shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the participants representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

Title V. Financial year - Profits - Reserves

Art. 13. The financial year of the company starts on the first of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 14. Each year on the last day of December an inventory of the assets and the liabilities of the company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations and the provisions constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of participants.

Title VI. Liquidation - Dissolution

Art. 15. In case of dissolution of the company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be participants, designated by the meeting of participants at the majority defined by Article 142 of the Law of August 10th 1915 and of its modifying laws.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

Title VII. Varia

Art. 16. The parties refer to the existing regulations for all matters not mentioned in the present statutes.

Subscription and payment

All the shares have been subscribed by BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED, prenamed,

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred (12,500.-) euro is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2007.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,800.-.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) Are appointed managers of the Company for an indefinite period:

a) HALSEY S. à r.l., R.C. B Number 50 984, a company with its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

b) Miss Kristel Segers, company director, born in Turnhout, Belgium, on October 8, 1959, residing at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

c) Mr. Christophe Gammal, economist, born on August 9, 1967, in Uccle (Belgium), with professional address at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the proxyholder of the appearing party, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED, avec siège social au 30 Warwick Street, Londres W1B 5AL, Royaume-Uni, immatriculée au registre des sociétés d'Angleterre sous le numéro 3.220.373,

ici représentée par Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Objet - Dénomination -Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée par celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société sera GDT LUX S.à r.l.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées.

La société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières commerciales et industrielles quelle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. La faillite, la banqueroute ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Titre II. Capital - Parts

Art. 7. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent Euros (100,- EUR) chacune.

Art. 8. La société pourra, sous les conditions et dans les limites prévues par la loi, acquérir ses propres parts. Un tel rachat sera soumis aux conditions suivantes:

- tout rachat de parts fait par la société pourra uniquement être réalisé avec les profits mis en réserve et les réserves libres de la société.
- les parts rachetées seront annulées immédiatement et le capital sera réduit en conséquence, conformément aux prescriptions légales.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sont librement cessibles entre les associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée que moyennant l'agrément préalable donné en assemblée générale par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 10. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créancier d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés si les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Administration

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui disposent des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la société, à l'exception de ceux qui sont réservés par la loi à l'assemblée générale.

Le(s) gérant(s) représentent la société à l'égard des tiers et tout litige dans lequel la société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la société par le(s) gérant(s).

Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée illimitée.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents, associés ou non.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par appel téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire, au cours duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence de la personne à cette réunion.

Les résolutions signées par tous les gérants produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

Titre IV. Assemblée Générale des Associés

Art. 12. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés, en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du gérant/des gérants seront prises par l'associé unique. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un associé, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise aussi longtemps qu'elle n'a pas été adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Titre V. Année comptable - Profits - Réserves

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre VI. Liquidation - Dissolution

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses bis modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Titre VII. Varia

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été toutes souscrites par BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) euros est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.800,-.

Résolutions

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

a) HALSEY S. à r.l., R.C.S Luxembourg B Numéro 50 984, avec siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

b) Mademoiselle Kristel Segers, administrateur de sociétés, née à Turnhout, Belgique, le 8 octobre 1959, demeurant au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

c) Monsieur Christophe Gammal, économiste, né le 9 août 1967, à Uccle (Belgique), avec adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

2) Le siège social de la Société est établi au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, Relation: LAC/2007/20000. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007104473/242/259.

(070118778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

**Stark VCI S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. Oster Financial S.à r.l.).**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 124.787.

In the year two thousand and seven, on the twentieth of June.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. STARK GLOBAL OPPORTUNITIES FUND Ltd, having its registered office at HARNEYS CORPORATE SERVICES LIMITED, Craigmuir Chambers, P.O. Box 71, Road Town, Tortola, BVI,
2. STARK INVESTMENTS LIMITED PARTNERSHIP, having its registered office at 10556 No. Port Washington Road, Mequon, Wisconsin 53092,
3. SHEPHERD INVESTMENTS INTERNATIONAL Ltd, having its registered office at HARNEYS CORPORATE SERVICES LIMITED, Craigmuir Chambers, P.O. Box 71, Road Town, Tortola, BVI,
4. STARK GLOBAL OPPORTUNITIES FUND LP, having its registered office at 10556 No. Port Washington Road, Mequon, Wisconsin 53092,

All here represented by Mr Jacques de Patoul, with professional address in Luxembourg,
by virtue of four proxies given under private seal.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- that they are the current partners of OSTER FINANCIAL S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, incorporated by deed of the undersigned notary, on February 14, 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 797 of May 5, 2007;
- That the partners have taken the following resolutions:

First resolution

The partners decide to amend the company's name into STARK VCI S.à r.l. and decide the subsequent amendment of article 4 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 4.** The Company will have the name STARK VCI S.à r.l.»

Second resolution

The partners decide to change the nominal value of the Company's shares from one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) to one euro (EUR 1.-) and to increase the number of shares in issue from one hundred (100) to twelve thousand five hundred (12,500).

The partners decide the subsequent amendment of article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 6.** The capital is set at Twelve thousand five hundred euro (12.500.- EUR) divided into twelve thousand five hundred (12,500) share quotas of one euro (1.- EUR) each.»

Third resolution

The partners decide the creation of two classes of managers and decide the subsequent amendment of article 12 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 12.** The company is administered by at least two managers, who need not to be shareholders. There shall be two classes of managers: «Class A Manager» and «Class B Manager». There shall be at least one Class A Manager and one Class B Manager.

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company will only be bound in all circumstances by the joint signature of at least one Class A Manager together with one Class B Manager.

The board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.»

Fourth resolution

The partners decide to reclassify the actual managers, Mrs Beatriz Kanitz Meldrum and Mr Maurice Wyatt into A managers.

Fifth resolution

The partners decide to reclassify the actual managers, Mr Jacques de Patoul and Mr AntoniUs (Ton) Zwart into B managers.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le vingt juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. STARK GLOBAL OPPORTUNITIES FUND Ltd, ayant son siège social à HARNEYS CORPORATE SERVICES LIMITED, Craigmuir Chambers, P.O. Box 71, Road Town, Tortola, BVI,

2. STARK INVESTMENTS LIMITED PARTNERSHIP, ayant son siège social à 10556 No. Port Washington Road, Mequon, Wisconsin 53092,

3. SHEPHERD INVESTMENTS INTERNATIONAL Ltd, ayant son siège social à HARNEYS CORPORATE SERVICES LIMITED, Craigmuir Chambers, P.O. Box 71, Road Town, Tortola, BVI,

4. STARK GLOBAL OPPORTUNITIES FUND LP, ayant son siège social à 10556 No. Port Washington Road, Mequon, Wisconsin 53092,

Toutes ici représentées par Monsieur Jacques de Patoul, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de trois procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit-est, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elles sont les associés actuels de la société OSTER FINANCIAL S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 14 février 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 797 du 5 mai 2007;

- Qu'elles ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de modifier la dénomination sociale en STARK VCI S.à r.l. et décident de modifier en conséquence l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société aura la dénomination STARK VCI S.à r.l.»

Deuxième résolution

Les associés décident de changer la valeur nominale des parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) en un euro (1,- EUR) et d'augmenter le nombre des parts sociales émises de cent (100) à douze mille cinq cents (12.500).

Les associés décident de modifier en conséquence l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de un euro (1,- EUR) chacune.»

Troisième résolution

Les associés décident la création de deux classes de gérants et décident de modifier en conséquence l'article 12 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 12.** La Société est gérée par au minimum deux gérants, qui ne doivent pas nécessairement être associés. Il y aura deux classes de gérants: «Gérant de classe A» et «Gérant de classe B». Il y aura toujours au minimum un Gérant de classe A et un Gérant de classe B.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

La Société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature conjointe d'au moins un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B.

Le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconque (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.»

Quatrième résolution

Les associés décident de reclasser les gérants actuels, Madame Beatriz Kanitz Meldrum et Monsieur Maurice Wyatt en gérants A.

Cinquième résolution

Les associés décident de reclasser les gérants actuels, Monsieur Jacques de Patoul et Monsieur Antonius (Ton) Zwart en gérants B.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. de Patoul, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007. Relation: LAC/2007/12125. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007104829/242/173.

(070119662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Weather Investments II Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 108.440.

Constituée par-devant M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 mai 2005, acte publié au Mémorial C n° 1048 du 17 octobre 2005, modifiée par-devant le même notaire pour la dernière fois en date du 11 août 2005, acte publié au Mémorial C n° 514 du 10 mars 2006.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WEATHER INVESTMENTS II Sàrl

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007104739/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09718. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

MD Information Service (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 98.787.

In the year two thousand seven, on the sixth of April.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, acting in replacement of her colleague Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, who shall remain depositary of the present minutes.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of MD INFORMATION SERVICE (LUXEMBOURG) S.à r.l., a Luxembourg «société à responsabilité limitée», having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under the number B 98.787, incorporated by a deed enacted by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 12 January 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 300 of 16 March 2004 (the «Company»), modified by a deed enacted by the same notary on 22 March 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1033 of 13 October 2005.

The meeting is opened at nine thirty a.m. and presided by Mr Raymond Thill, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Germaine Schwachtgen, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. These list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with this deed.

II.- As it appears from the attendance list, that the 238,107 (two hundred thirty-eight thousand one hundred seven) class A shares and the 1 (one) class B share with a nominal value of USD 1,000.- (one thousand) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

104295

Agenda:

1. Waiving of notice right;
2. Approval of the amendment of the articles of association of the Company by adding a new paragraph in article 21 concerning the distribution of interim dividends;
3. Approval of the transfer of the registered office of the Company and subsequent amendment of article 4 of the articles of the association of the Company;
4. Approval of the increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of USD 4,000,000.- (four million United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 238,108,000.- (two hundred thirty-eight million one hundred eight thousand United States Dollars) to USD 242,108,000.- (two hundred forty-two million one hundred eight thousand United States Dollars) by the issuance of 4,000 (four thousand) new class A shares with a nominal value of USD 1,000.- (one thousand United States Dollars) each;
5. Subscription and payment by 6173373 CANADA Inc., of 4,000 (four thousand) new class A shares of the Company by way of a contribution of the shares it holds in MacDonald, DETTWILER AND ASSOCIATES INTERNATIONAL LIMITED, a company duly incorporated under the laws of Ireland, having its registered office at McCann FitzGerald, Riverside One, Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Ireland, by 6173373 CANADA Inc., a company duly incorporated under the laws of Canada, having its registered office at 13800 Commerce Parkway, Richmond BC, Canada V6V 2J3;
6. New composition of the shareholding of the Company;
7. Subsequent amendment of article 8 of the articles of association of the Company; and
8. Miscellaneous.

After the foregoing was approved unanimously by the shareholders of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is unanimously resolved that the shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting; the shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution

It is unanimously resolved to approve that the Company be allowed to distribute interim dividends and that as a consequence to amend the articles of association of the Company by adding a new paragraph at the end of article 21 to read as follows:

« **Art. 21.** (...)»

The general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to distribute interim dividends (except with respect to the Class B Shares during 5 (five) years as of the incorporation of the Company) before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for such distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.»

Third resolution

it is unanimously resolved to approve the transfer of the registered office of the Company from its current address at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg to 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg with immediate effect and that as a consequence of this transfer to amend article 4 of the Company's articles of association to read as follows:

« **Art. 4.** The Company has its registered office in Strassen, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of Strassen by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholder(s) deliberating in the manner provided by Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will

remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.»

Fourth resolution

It is unanimously resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 4,000,000.- (four million United States Dollars), so as to raise it from its current amount of USD 238,108,000.- (two hundred thirty-eight million one hundred eight thousand United States Dollars) to USD 242,108,000.- (two hundred forty-two million one hundred eight thousand United States Dollars) by the issuance of 4,000 (four thousand) new class A shares with a nominal value of USD 1,000.- (one thousand United States Dollars) each (the «New Shares»), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of 2,999,130 (two million nine hundred ninety-nine thousand one hundred thirty) shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each held in MacDonald, DETTWILER AND ASSOCIATES INTERNATIONAL LIMITED, a company duly incorporated under the laws of Ireland, having its registered office at McCann FitzGerald, Riverside One, Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Ireland («IrishCo»), (the «Shares of IrishCo»), by 6173373 CANADA Inc., a company duly incorporated under the laws of Canada, having its registered office at 13800 Commerce Parkway, Richmond BC, Canada V6V 2J3 (the «Contributor»).

Fifth resolution

It is unanimously resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the 4,000 (four thousand) New Shares referred to above by the contribution in kind of the Shares of IrishCo.

Subscription - Payment

The Contributor, here represented by Mr Raymond Thill, notary clerk, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe the 4,000 (four thousand) New Shares with a nominal value USD 1,000.- (one thousand United States Dollars) each.

The New Shares have been fully paid up by the Contributor through a contribution in kind consisting in shares of a European capital company as defined in Article 4-2 (four-two) of the Luxembourg law dated 29 December 1971 as amended, which provides for capital duty exemption.

Description of the contribution

The contribution made by the Contributor, in exchange of the issuance of the New Shares, represents 2,999,130 (two million nine hundred ninety-nine thousand one hundred thirty) Shares of IrishCo with a nominal value of EUR 1.- (one Euro), representing 100% of its share capital.

The contribution described above consists exclusively in 2,999,130 (two million nine hundred ninety-nine thousand one hundred thirty) shares of a company having its registered office in a Member State of the European Union, so the total value of the Shares of IrishCo in the amount of USD 4,000,000.- (four million United States Dollars) is subject to capital duty exemption.

The total value of the contribution in kind made by the Contributor to the Company, which amounts to USD 4,000,000.- (four million United States Dollars) is entirely allocated to the share capital.

Evaluation

The net value of this contribution in kind is of USD 4,000,000.- (four million United States Dollars). Such evaluation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 6 April 2007, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Capital duty exemption request

Considering that it concerns the capital increase of a Luxembourg capital company by a contribution in kind consisting of 100% of the share capital of a capital company incorporated in the European Union, whereby the Company will hold 100% of the share capital as shareholder (and hence more than 65%), the Company expressly requests, for the contribution described above made by the Contributor, the application of Article 4.2 (four-two) of the Luxembourg law dated 29 December 1971 as amended, which provides for capital duty exemption in such case.

Sixth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions 4. and 5., the shareholding of the Company is now composed of:

- 6173373 CANADA Inc.: 4,000 (four thousand) class A shares and 1 (one) class B share; and
- 6173373 CANADA (LUXEMBOURG), Luxembourg Branch: 238,107 (two hundred thirty-eight thousand one hundred seven) class A shares.

Seventh resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions 4. and 5. and the Contribution having been fully carried out, it is unanimously resolved to amend the article 8 of the Company's articles of association to read as follows:

« **Art. 8.** The Company's capital is set at USD 242,108,000.- (two hundred forty-two million one hundred eight thousand United States Dollars), represented by 242,107 (two hundred forty-two thousand, one hundred seven) class A shares with a nominal value of USD 1,000.- (one thousand United States Dollars) (the «Class A Shares») and 1 (one) class B share with a nominal value of USD 1,000.- (one thousand United States Dollars) (the «Class B Share»).

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders (s) adopted in the same manner required for the amendment of the Articles.»

Valuation

For all purposes the increase of capital is valued at two million nine hundred and ninety-one thousand one hundred and one euro forty-seven cent (2,991,101.47).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at ten a.m.

Whereof the present notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le six avril.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de MD INFORMATION SERVICE (LUXEMBOURG) S.à r.l., une «société à responsabilité limitée» luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 98.787, constituée par acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 12 janvier 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 300 du 16 mars 2004 (la «Société»), modifié par acte du même notaire du 22 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 300 du 16 mars 2004.

L'assemblée est ouverte à neuf heures trente et présidée par Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Germaine Schwachtgen, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le président demande au notaire d'établir que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont reportés sur la liste de présence. Cette liste et les procurations, signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 238.107 (deux cent trente-huit mille cent sept) parts sociales de classe A et 1 (une) part sociale de classe B de 1.000,- USD (mille dollars américains) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont les associés déclarent expressément avoir été valablement et préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Renonciation au droit de convocation;
- 2.- Approbation de la modification des statuts de la Société par l'ajout d'un nouveau paragraphe dans l'article 21 concernant la distribution d'acomptes sur dividendes;
- 3.- Approbation du transfert de siège social de la Société et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société;
- 4.- Approbation de l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de 4.000.000,- USD (quatre millions de dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 238.108.000,- USD (deux cent trente-huit millions cent huit mille dollars américains) à 242.108.000,- USD (deux cent quarante-deux millions cent huit mille dollars américains) par l'émission de 4.000 (quatre mille) nouvelles parts sociales de classe A d'une valeur nominale de 1.000,- USD (mille dollars américains) chacune;
- 5.- Souscription et paiement par 6173373 CANADA Inc. des 4.000 (quatre mille) nouvelles parts sociales de classe A au moyen d'un apport en nature des parts sociales qu'elle détient dans McDonald, DETTWILER ET ASSOCIATES IN-

INTERNATIONAL LIMITED, une société constituée selon le droit irlandais, ayant son siège social à McCann FitzGerald, Riverside One, Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande par 6173373 CANADA Inc., une société valablement constituée selon le droit du Canada, ayant son siège social au 13800 Commerce Parkway, Richmond BC, Canada V6V 2J3;

- 6.- Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;
- 7.- Modification subséquente de l'article 8 des statuts de la Société; et
- 8.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les associés, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est unanimement décidé que les associés renoncent à leur droit de convocation préalable à la présente assemblée; les associés reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour et considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition des associés dans un laps de temps suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

Il est unanimement décidé d'approuver que la Société soit autorisée à distribuer des acomptes sur dividendes et en conséquence de modifier les statuts de la Société par l'ajout d'un nouveau paragraphe à la fin de l'article 21 pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 21. (...)

L'assemblée générale des associés de la Société, ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes (excepté par rapport aux Parts Sociales de la Classe B pendant 5 (cinq) ans à partir de la constitution de la Société) en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.»

Troisième résolution

Il est unanimement décidé d'approuver le transfert du siège social de la Société de son adresse actuelle du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand-Duché du Luxembourg avec effet immédiat et en conséquence de ce transfert de modifier l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 4. Le siège social est établi à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de Strassen par décision du conseil de gérance.

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associé(s) adoptée dans les conditions requises par la loi.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.»

Quatrième résolution

Il est unanimement décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 4.000.000,- USD (quatre millions de dollars américains), afin de le porter de son montant actuel de 238.108.000,- USD (deux cent trente-huit millions cent huit mille dollars américains) à un montant de 242.108.000,- USD (deux cent quarante-deux millions cent huit mille dollars américains) par l'émission de 4.000 (quatre mille) nouvelles parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de 1.000,- USD (mille dollars américains) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), la totalité devant être libérée par un apport en nature consistant en 2.999.130 (deux millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent trente) parts sociales d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune détenue dans MacDonald, DETTWILER AND ASSOCIATES INTERNATIONAL LIMITED, une société constituée selon le droit irlandais, ayant son siège social à McCann FitzGerald, Riverside One, Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande (la «Société Irlandaise»), (les «Parts Sociales de la Société Irlandaise») par 6173373 CANADA Inc., une société valablement constituée selon le droit du Canada, ayant son siège social au 13800 Commerce Parkway, Richmond BC, Canada V6V 2J3 (l'«Apporteur»).

Cinquième résolution

Il est unanimement décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des 4.000 (quatre mille) Nouvelles Parts Sociales mentionnées ci-dessus par l'apport en nature des Parts Sociales de la Société Irlandaise.

Souscription - Paiement

L'Apporteur, ici représenté par M. Raymond Thill, clerc de notaire, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire les 4.000 (quatre mille) Nouvelles Parts Sociales ayant une valeur nominale de 1.000,- USD (mille dollars américains) chacune.

Les Nouvelles Parts Sociales ont été intégralement payées par l'Apporteur au moyen d'un apport en nature de parts sociales d'une société de capitaux européenne tel que défini par l'article 4-2 (quatre-deux) de la loi luxembourgeoise du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit une exonération des droits d'enregistrement.

Description de l'apport

L'apport effectué par l'Apporteur, en contrepartie de l'émission des Nouvelles Parts Sociales, est composé de 2.999.130 (deux millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent trente) Parts Sociales de la Société Irlandaise ayant une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune, représentant 100% de son capital social.

L'apport décrit ci-dessus consiste exclusivement en 2.999.130 (deux millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent trente) parts sociales d'une société ayant son siège social dans un Etat Membre de l'Union Européenne, donc la valeur totale des Parts Sociales de la Société Irlandaise d'un montant de 4.000.000,- USD (quatre millions de dollars américains) est sujette à exonération du droit d'enregistrement.

La valeur totale de l'apport en nature effectué par l'Apporteur à la Société, qui s'élève à 4.000.000,- USD (quatre millions de dollars américains) est entièrement allouée au capital social.

Evaluation

La valeur nette de cet apport est de 4.000.000,- USD (quatre millions de dollars américains). Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 6 avril 2007, qui restera annexée au présent acte notarié pour être soumis aux formalités d'enregistrement avec lui.

Preuve de l'existence de l'apport

Une preuve de l'Apport a été fournie au notaire soussigné.

Requête en exonération de droits d'apports

Considérant qu'il s'agit d'une augmentation de capital d'une société de capitaux luxembourgeoise par apport en nature consistant en 100% du capital social par une société de capitaux constituée dans l'Union Européenne, en vertu de laquelle la Société détiendra 100% (cent pour cent) des parts sociales comme associé (et en conséquence plus de 65%), la Société demande expressément, pour l'apport décrit ci-avant effectué par l'Apporteur, à bénéficier de l'application de l'article 4-2 (quatre-deux) de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit l'exemption des droits d'enregistrement dans un tel cas.

Sixième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions 4. et 5. qui précèdent, l'actionnariat de la Société est maintenant composée de:

- 6173373 CANADA Inc.: 4.000 (quatre mille) parts sociales de classe A et 1 (une) part sociale de classe B; et
- 6173373 CANADA (LUXEMBOURG), succursale luxembourgeoise: 238.107 (deux cent trente huit mille cent sept) parts sociales de classe A.

Septième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions 4. et 5. qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à 242.108.000,- USD (deux cent quarante-deux millions cent huit mille dollars américains), représenté par 242.107 (deux cent quarante-deux mille cent sept) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de 1.000,- USD (mille dollars américains) chacune (les «Parts Sociales de Classe A») et une (1) part sociale de classe B d'une valeur nominale de 1.000,- USD (mille dollars américains) (la «Part Sociale de Classe B»).

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des associé (s) adoptée dans les conditions requises pour la modification des statuts.»

Evaluation

A toutes fins utiles l'augmentation de capital est évaluée à deux millions neuf cent quatre-vingt-onze mille cent et un euros quarante-sept cents (2.991.101,47).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour de l'assemblée, la séance est levée à dix heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Thill, G. Schwachtgen, F. Stolz-Page, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2007. Relation: LAC/2007/5089. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007104740/230/317.

(070118975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

P.C.2I Luxembourg s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Z.I. «Le 2000», route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 106.872.

L'an deux mille sept, le six août,

Par devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée P.C.2I LUXEMBOURG s.à r.l, ayant son siège social à L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 4 mars 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 792 du 8 août 2005, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 106.872, au capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune.

L'assemblée est composée de:

1.- Monsieur Kambondi Nsiala, inspecteur industriel, demeurant à F-57220 Roupeldange, 11, rue Sainte Barbe, propriétaire de deux cent cinquante (250) parts sociales,

2.- Monsieur René Klein-Hoefler, inspecteur industriel, demeurant à F-57120 Rombas, 8, rue Maurice Ravel, propriétaire de cent vingt-cinq (125) parts sociales,

ici représenté par Monsieur Kambondi Nsiala, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 18 juillet 2007,

3.- Monsieur Sylvain Le Gal, inspecteur industriel, demeurant à F-54700 Norroy-lès-Pont-à-Mousson, 11, rue Bois le Prêtre,

propriétaire de cent vingt-cinq (125) parts sociales,

ici représenté par Monsieur Kambondi Nsiala, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 18 juillet 2007.

Les procurations prémentionnées, paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, déclarent être les seuls associés de ladite société, se considérer comme dûment convoqués, avoir connaissance de l'ordre du jour et avoir unanimement pris la résolution suivante:

Résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société à L-3378 Livange, Z.I. «Le 2000», route de Bettembourg, et de modifier, par conséquent, la première phrase de l'article quatre des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4. (première phrase).** Le siège social de la société est établi à Livange.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. Nsiala, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, LAC/2007/21880. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2007.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2007102710/227/44.

(070116651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

Famer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 118.765.

—
RECTIFICATIF

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2006 (rectificatif du dépôt de bilan au 31 décembre 2006 déposé le 21 août 2007 n° L070111175.04) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007102919/6102/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06168. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

Boekhoorn Fashion Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 28.025,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.408.

In the year two thousand and seven, on the thirtieth day of July.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg,

There appeared BOEKHOORN FASHION INVESTMENTS I S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115.402,

hereby duly represented by Ms Anne Loubet, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on July 23, 2007,

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the sole partner of BOEKHOORN FASHION INVESTMENTS II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115.408, incorporated by a deed received by Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on March 31, 2006, published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations number 1186 on June 19, 2006 (the Company).

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of twenty-five euro (EUR 25.-) in order to bring it from its present amount of twenty eight thousand euro (EUR 28,000.-), represented by one thousand one hundred and twenty (1,120) shares of the Company having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to twenty eight thousand and twenty-five euro (EUR 28,025.), represented by one thousand one hundred and twenty-one (1,121) shares of the Company having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each;

2. Issuance of one (1) new share with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-), having the same rights and obligations as the one thousand one hundred and twenty (1,120) existing shares;

3. Subscription for and payment of the corporate capital increase specified in item 1. above;

4. Subsequent amendment of Article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the corporate capital adopted under item 1;

5. Amendment to the partners' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and/or any employee of FORTIS INTERTRUST to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued share in the partners' register of the Company;

6. Miscellaneous.

III. The sole partner has taken the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of twenty-five euro (EUR 25.-) in order to bring it from its present amount of twenty eight thousand euro (EUR 28,000.-), represented by one thousand one hundred and twenty (1,120) shares of the Company having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to twenty eight thousand and twenty-five euro (EUR 28,025.-), represented by one thousand one hundred and twenty-one (1,121) shares of the Company having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Second resolution

The sole partner resolves to issue one (1) new share with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-), having the same rights and obligations as the one thousand one hundred and twenty (1,120) existing shares.

Subscription - Payment

The sole partner hereby declares that it subscribes for the one (1) new share of the Company, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) and fully pays up such share by a contribution in cash of twenty-five euro (EUR 25.-) together with a share premium amounting to ninety nine thousand nine hundred and seventy-five euro (EUR 99,975.-).

The amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole partner resolves to amend Article 5.1. of the Articles so that it shall henceforth be read as follows:

«5.1. The Company's corporate capital is fixed at twenty eight thousand and twenty-five euro (EUR 28,025.-), represented by one thousand one hundred and twenty-one (1,121) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.»

Fourth resolution

The sole partner resolves to amend the partners' register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and/or any employee of FORTIS INTERTRUST to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued share in the partners' register of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand two hundred euro (2,200.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trentième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

BOEKHOORN FASHION INVESTMENTS I S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.402,

dûment représentée par Madame Anne Loubet, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 23 juillet 2007.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associée unique de BOEKHOORN FASHION INVESTMENTS II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.408, constituée par un acte devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, le 31 mars 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1186 du 19 juin 2006 (la Société).

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq euros (EUR 25,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-huit mille euros (EUR 28.000,-) représenté par mille cent vingt (1.120) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune à vingt-huit mille vingt-cinq euros (EUR 28.025,-) représenté par mille cent vingt-et-une (1.121) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

2. Emission d'une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), ayant les mêmes droits et obligations que les mille cent vingt (1.120) parts sociales existantes;

3. Souscription à et paiement de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 1^{er} .;

4. Modification subséquente de l'Article 5.1. des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation de capital spécifiée au point 1^{er} .;

5. Modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, et/ou tout employé de FORTIS INTERTRUST de procéder au nom de la Société à l'enregistrement de la part sociale nouvellement émise dans le registre des associés de la Société;

6. Divers.

III. L'associée unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq euros (EUR 25,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-huit mille euros (EUR 28.000,-) représenté par mille cent vingt (1.120) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune à vingt-huit mille vingt-cinq euros (EUR 28.025,-) représenté par mille cent vingt-et-une (1.121) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Deuxième résolution

L'associée unique décide d'émettre une (1) nouvelle part sociale de la Société, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), ayant les mêmes droits et obligations que les mille cent vingt (1.120) parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

L'associée unique déclare souscrire à la nouvelle part sociale de la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et la payer par un apport en numéraire de vingt-cinq euros (EUR 25,-) ensemble avec une prime d'émission d'un montant de quatre vingt dix neuf mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 99.975,-).

Le montant de cent mille euros (EUR 100.000,-) est à la libre disposition de la Société dont la preuve a été apportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associée unique décide de modifier l'Article 5.1. des Statuts qui doit désormais être lu comme suit:

«5.1. Le capital social de la Société est fixé à vingt-huit mille vingt-cinq euros (EUR 28.025,-) représenté par mille cent vingt-et-une (1.121) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'associée unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorise tout gérant de la Société, et/ou tout avocat ou employé de FORTIS INTERTRUST de procéder au nom de la Société à l'enregistrement de la part sociale nouvellement émise dans le registre des associés de la Société.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à deux mille deux cents euros (2.200,- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la personne comparante ci-dessus, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: A. Loubet, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, LAC/2007/20979. — Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007102909/220/148.

(070117070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

Commercial Investment Pomezia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 100.979.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2007.

Pour COMMERCIAL INVESTMENT POMEZIA SARL

EXPERTA LUXEMBOURG

L. Heck / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2007103054/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, réf. LSO-CH06969. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

Transeuro S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 32.614.

DISSOLUTION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 3 août 2007, que la liquidation de la société, décidée en date du 26 juin 2007, a été clôturée et que TRANSEURO S.A. a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pour une période de cinq ans au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 août 2007.

Pour TRANSEURO S.A., société anonyme holding liquidée

Pour le Liquidateur

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

C. Day-Royemans / L. Heck

Vice-Président / -

Référence de publication: 2007103162/1017/20.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, réf. LSO-CH06922. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

DR Frémiet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 122.053.

La société a été constitué suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg), en date du 5 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil de Société et Associations n ° 55 du 26 janvier 2007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DR FREMIET S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007103562/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09354. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.